

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Code du produit : KP100RFG01
Nom du produit : POUDRE NON ENROBEE FINE - 2.5 KG
Manufacturier / Distributeur : FLINT Group France S.A.S.
 Zone Industrielle de Breuil le Sec
 F-60676 Clermont Cedex
 FRANCE
Adresse courriel de la personne responsable de cette FDS : compliance.centre@flintgrp.com
Telephone no. : ORFILA +33 (0) 1 45 42 59 59

Historique

Date d'impression : 10.03.2011.
Date d'édition/ Date de révision : 29.09.2010.
Date de publication précédente : Aucune validation antérieure.
Version : 2

2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classification et étiquetage selon le règlement 1907/2008/CE (REACH)**

Déterminés en accord avec les directives de l'UE 67/548/EEC et 1999/45/EC (y compris les amendements), la classification et l'étiquetage prennent en compte l'usage prévu du produit.

Le produit n'est pas classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification : Non classé.
Avertissements supplémentaires et Autres informations : Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.
Mentions de risque : Ce produit n'est pas classé selon la législation de l'UE.
Phrases de sécurité : Non applicable.
Contient du (de la) :

3. INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substances présentant un danger pour la santé ou pour l'environnement au sens de la Directive sur les substances dangereuses (67/548/CEE)

Nom chimique	%	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro CAS	Numéro CE	Classification
Amidon	>=90		9005-25-8	232-679-6	Non classé. [2]

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

[1] Substance classée comme présentant un danger pour la santé ou l'environnement

Date d'édition/Date de révision : 29.09.2010.

Page 1 de 6

POUDRE NON ENROBEE FINE - 2.5 KG

3. INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

[2] Substance ayant une limite d'exposition en milieu de travail

[3] Substance PBT

[4] Substance vPvB

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Ingrédients dangereux / Classification selon le règlement 1272/2008/CE (CLP)

Nom chimique	Numéro CAS	Classification
Amidon	9005-25-8	Non réglementé.

4. DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS À PORTER EN CAS D'URGENCE

Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

- Généralités** : En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin.
- Inhalation** : Emmener dans un endroit bien aéré. Garder la personne au chaud et allongée. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène.
- Contact avec la peau** : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants ni de diluants.
- Contact avec les yeux** : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Consulter immédiatement un médecin.
- Ingestion** : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et allongée. Ne rien administrer par voie orale. Ne PAS faire vomir.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction** : Recommandé : mousse antialcool, eau pulvérisée/atomisée, Éviter qu'il se forme un nuage de poussières et prévenir la dispersion par le vent.
- Moyen d'extinction à ne pas utiliser** : NE PAS utiliser de jet d'eau.
- Recommandations** : En cas d'incendie, le produit dégage une fumée dense et noire., L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé., Un appareil respiratoire approprié peut être nécessaire., Refroidir à l'eau les récipients fermés exposés au feu., Ne pas déverser les eaux d'extinction d'incendie dans les égouts ou les cours d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles** : Éloigner les sources d'inflammation et ventiler la zone. Ne pas respirer les aérosols. Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8.
- Précautions environnementales** : Ne pas jeter dans les canalisations ou les cours d'eau. En cas de contamination des lacs, des rivières ou des égouts par le produit, informer les autorités concernées conformément à la réglementation locale.
- Méthodes de nettoyage** : Contenir les fuites et les ramasser à l'aide d'un aspirateur à protection électrique ou par balayage humide. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Ne pas utiliser de brosse sèche qui risque de générer des nuages de poussière ou des charges statiques.

Remarque : voir la section 8 pour les équipements de protection personnelle et la section 13 pour l'élimination des déchets.

Date d'édition/Date de révision : 29.09.2010.

Page 2 de 6

7. PRÉCAUTIONS DE STOCKAGE, D'EMPLOI ET DE MANIPULATION

Les personnes ayant des antécédents d'asthme, d'allergies ou de maladies respiratoires chroniques ou récurrentes ne devraient pas être exposées dans tout processus dans lequel ce produit est utilisé.

Manutention : Les précautions nécessaires doivent être prises afin d'éviter la formation de poussières à des concentrations supérieures aux limites d'exposition professionnelle, d'inflammabilité ou d'explosion. Les équipements électriques et éclairages doivent être protégés conformément aux normes en vigueur afin d'éviter le contact de la poussière avec les surfaces chaudes, les étincelles ou les autres sources d'inflammation. Pour dissiper l'électricité statique pendant le transfert, mettre les barils à la masse et les reliers au contenant de réception à l'aide de tresses de mise à la masse. Les opérateurs doivent porter des chaussures et des vêtements antistatiques, et les sols doivent être de type conducteur. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de poussière, de particules, d'embruns ou de brouillard générés lors de l'application de cette préparation. Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Toujours conserver dans des récipients constitués de la même matière que celui d'origine. Conforme à la législation sur la santé et la sécurité au travail.

Entreposage : Entreposer conformément à la réglementation locale. Respecter les précautions inscrites sur l'étiquette. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Garder loin de la chaleur ou de la lumière directe du soleil.
Ne pas fumer. Empêcher tout accès non autorisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

8. PROCÉDURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION DES TRAVAILLEURS ET CARACTÉRISTIQUES DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition professionnelle : Non applicable.

Contrôles de l'exposition : Ne pas respirer les poussières. Lorsque c'est raisonnablement possible, on utilisera une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace. Si ceci ne suffit pas à maintenir une exposition aux poussières inférieure à la LEP, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

Contrôle de l'exposition professionnelle

Système respiratoire : Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des respirateurs appropriés et homologués.

Peau et corps : Le personnel doit porter des vêtements de protection. Lors du choix des vêtements de protection, prendre les précautions nécessaires pour éviter toute inflammation ou irritation de la peau du cou et des poignets par contact avec la poudre.

Mains : L'utilisateur doit s'assurer que les types de gants qu'il choisit de porter pour la manipulation de ce produit sont les plus appropriés et prennent en compte les conditions d'utilisation particulières, conformément aux indications stipulées dans l'évaluation des risques de l'utilisateur.

Yeux : Une protection oculaire de sécurité doit être utilisée en cas de risque d'exposition.

Contrôle de l'action des agents d'environnement : Ne pas jeter dans les canalisations ou les cours d'eau.

POUDRE NON ENROBEE FINE - 2.5 KG

9. PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES

Informations générales

Apparence

État physique	: Solide.
Couleur	: Incolore.
Odeur	: Caractéristique.
Seuil de l'odeur	: Non disponible.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH	: Non disponible.
Point d'ébullition	: Non disponible.
Point de fusion	: Non disponible.
Point d'éclair	: Coupe fermée: Non applicable. [THEORETICAL]
Caractéristiques d'explosivité	: Non explosif en présence des matières ou conditions suivantes : chocs et impacts mécaniques.
Limite inférieure d'explosion	: Non disponible.
Propriétés oxydantes	: Non disponible.
Pression de vapeur	: < 0.1 hPa
Densité	: ~ 1 g/cm ³
Solubilité	: Soluble dans l'eau en toutes proportions.
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Non disponible.
Viscosité	: Cinématique (20°C (68°F)): Non applicable. Cinématique (40°C (104°F)): Non applicable.
Densité de vapeur	: Non disponible.
Vitesse d'évaporation	: Non disponible.
Température de décomposition	: Non disponible.
Température d'auto-inflammation	: Non disponible.

10. STABILITÉ DU PRODUIT ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter	: Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7). Risque de formation de produits de décomposition dangereux lors d'une exposition à des températures élevées.
Matières à éviter	: Non applicable.
Produits de décomposition dangereux	: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe aucune donnée sur la préparation à proprement parler. Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse selon la Directive européenne 1999/45/CEE et ses amendements. Voir sections 3 et 15 pour obtenir des détails.

Toxicocinétique

Absorption	: Non disponible.
Distribution	: Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : les voies respiratoires supérieures, peau, yeux.
Métabolisme	: Non disponible.
Élimination	: Non disponible.

Date d'édition/Date de révision : 29.09.2010.

Page 4 de 6

POUDRE NON ENROBEE FINE - 2.5 KG

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Toxicité aiguë** : Non disponible.**Toxicité chronique** : Non disponible.**Cancérogénicité** : Non disponible.**Mutagénicité** : Non disponible.**Tératogénicité** : Non disponible.**Toxicité pour la reproduction** : Non disponible.**12. INFORMATIONS ÉCOTOXICOLOGIQUES**

Il n'existe aucune donnée sur la préparation à proprement parler.

Ne pas jeter les résidus de revêtements en poudre dans les canalisations ou les cours d'eau. Ne pas les déposer non plus en lieux où ils sont susceptibles de contaminer le sol ou les eaux de surface.

La préparation a été examinée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et n'est pas classée dangereuse pour l'environnement.

Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Non disponible.			

Informations écotoxicologiques**Persistance/dégradabilité**

Nom du produit ou de l'ingrédient	Test	Résultat	Dosage	Inoculum
Non disponible.				

Nom du produit ou de l'ingrédient	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
Non disponible.			

Potentiel bioaccumulatif

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogP _{ow}	BCF	Potentiel
Non disponible.			

PBT : Non applicable.**vPvB** : Non applicable.**13. INFORMATIONS SUR LES POSSIBILITÉS D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS**

Ne pas jeter dans les canalisations ou les cours d'eau.

Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales, provinciales, locales ou d'État.

Méthodes de traitement des déchets : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Catalogue Européen des Déchets : Non disponible.**Date d'édition/Date de révision** : 29.09.2010.

Page 5 de 6

POUDRE NON ENROBEE FINE - 2.5 KG

13. INFORMATIONS SUR LES POSSIBILITÉS D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Déchets Dangereux : À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la directive UE 91/689/CEE.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation internationale concernant le transport

Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

Ce produit n'est pas soumis à la réglementation transport selon ADR/RID, IMDG, ICAO/IATA.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Évaluation de la sécurité chimique : Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

Réglementation de l'Union Européenne : Le produit n'est pas classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Voir sections 2 et 3 pour obtenir des détails.

Inventaire d'Europe : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Usage industriel : L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité ne dégage pas l'utilisateur final de l'évaluation des risques sur le lieu de travail, comme demandée par d'autres législations de santé et de sécurité. Les textes de la réglementation nationale de la santé et sécurité au travail s'adressent à l'utilisation de ce produit au travail.

Surveillance médicale renforcée : Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné

16. AUTRES INFORMATIONS

CEPE MSDS Code : 3

Les renseignements contenus dans cette fiche signalétique sont obligatoires en vertu de la directive 91/155/EEC de l'UE et de ses modifications.

Date d'édition/Date de révision : 29.09.2010.

Version : 2

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité reflètent l'état actuel de nos connaissances et les lois en vigueur. Pour toute utilisation du produit à des fins autres que celles indiquées à la section 1, il est indispensable de se procurer au préalable des instructions de manipulation écrites. L'utilisateur est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire aux exigences de la réglementation et de la législation locales. Les informations de cette FDS constituent une description des exigences de sécurité de notre produit. Elles ne sauraient être considérées comme une garantie relative aux propriétés du produit.

Date d'édition/Date de révision : 29.09.2010.

Page 6 de 6